



Acquisition de biens immobiliers après séparation

Par **alicevil**, le **30/03/2009** à **21:09**

bonjour,
je viens de signer un compromis pour acheter un appartement et l'agent immobilier me demande de passer devant notaire avec mon "mari" pour attester qu'il ne prend pas part à l'achat. Sur la minute de mon avocat, il n'est pas stipulé en clair que "tout bien acquis après la séparation n'est plus dans la communauté"
Je voudrais savoir si je suis obligée d'avoir recours à un notaire pour attester de ce fait, ou si je dois contacter mon avocat, ou si tout simplement le fait d'être séparés en découle.
Merci de votre réponse.

Par **Upsilon**, le **01/04/2009** à **18:22**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Tout dépend ce que vous entendez par "séparés". Existe-t'il un jugement de divorce ? Une simple ONC ?

Merci d'avance,

Upsilon.

Par **alicevil**, le **01/04/2009** à **21:29**

nous ne sommes pas divorcés, seulement séparés.

Par **Upsilon**, le **02/04/2009** à **08:17**

Je suis désolé mais ce n'est pas encore assez précis. Vous parlez d'un avocat... Avez vous engagés une procédure de divorce? Avez vous déjà passé le stade de l'ONC ?

Cordialement,

Upsilon.